

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA DE TOUGGOURT**  
**DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELLE**  
**NIF 422023000055081**

**1<sup>ème</sup> MISE EN DEMEURE**

**PROJET : Travaux d'aménagement et de réhabilitation au profit des établissements de la formation professionnelle: CFPA Megarine, INSFP Touggourt, CFPA El Hadjira, CFPA Touggourt 1, CFPA Taibet, CFPA Nezla , CFPA Temacine.**

- Vu le décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service publics, notamment l'article N°149.
    - Vu le marché approuvé sous le N°107/2025 du 04/08/2025 conclu avec l'Entreprise travaux de construction, électricité et hydraulique Fouzia Dehana.
    - Vu le marché approuvé sous le N°110/2025 du 04/08/2025 conclu avec la Société des Grands Travaux Publics, hydraulique et la construction dans ses différentes étapes, électricité, installation de systèmes de climatisation, peinture industrielle et bâtiments Mohammed Lahcene Chaib .
    - Vu l'ordre de service N°20/2025 adressé à l'Entreprise travaux de construction, électricité et hydraulique Fouzia Dehana du 20/09/2025.
    - Vu l'ordre de service N°21/2025 adressé à la Société des Grands Travaux Publics, hydraulique et la construction dans ses différentes étapes, électricité, installation de systèmes de climatisation, peinture industrielle et bâtiments Mohammed Lahcene Chaib du 20/09/2025.
    - Vu les différents PV de chantier établis par le bureau d'études chargé du suivi, qui confirment la lenteur des travaux due à un manque de moyens humains et matériels.
    - Vu le non-respect du planning de réalisation.
  - Entreprise travaux de construction, électricité et hydraulique Fouzia Dehana Situé au Bloc 714 N°05 cité Elmostakbel , nezla ,tougourt.
  - Société des Grands Travaux Publics, hydraulique et la construction dans ses différentes étapes, électricité, installation de systèmes de climatisation, peinture industrielle et bâtiments Mohammed Lahcene Chaib Situé au Local N°1 Quartier Emir Abdelkader Touggourt.
- Est mise en demeure dans un délai maximum de Cinq (05) jours pour :
- Achèvement des travaux restants.
  - Procéder au renforcement du chantier par les moyens humains, matériels et matériaux de construction.
  - Accélérer le rythme des travaux au niveau du chantier pour rattraper le retard.

Faute par l'entreprise de se conformer aux instructions mentionnées ci-dessus ,dans le délai arrêté à compter de la première parution mise en demeure, la direction de la formation et de l'enseignement professionnelle de la wilaya de Touggourt a le droit d'appliquer les sanctions et mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur notamment les dispositions du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics et les articles de marché.